ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recensements

Question écrite n° 31355

Texte de la question

M. Georges Colombier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les personnels temporaires employés par l'INSEE à l'occasion du recensement de la population. Il semble que la charge de travail de ces personnels ait été largement sous-estimée dans leurs contrats de travail. Afin d'exécuter correctement leur mission, les délégués du recensement ont été amenés à effectuer des services à temps plein tout en étant rémunérés à temps partiel. En conséquence, alors que cette question semble due à un problème d'appréciation du temps nécessaire à la bonne conduite des opérations de recensement, il lui demande d'intervenir auprès des services de l'INSEE pour que ce conflit soit résolu en prenant en compte la situation parfois précaire des personnels temporaires du recensement.

Texte de la réponse

Le recensement de la population s'est déroulé comme prévu de début mars à fin mai 1999. Un mouvement social de délégués a mis en évidence en avril des surcharges de travail par rapport aux prévisions. Elles ont été compensées par des suppléments de rémunération décidés après examen des situations locales. Malgré ce mouvement, le travail n'a quasiment jamais cessé et ce mouvement ne doit pas avoir de conséquence sur la fiabilité des résultats.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31355
Rubrique : Démographie
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3554
Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5250